Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260213-ST13022026028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
30 janvier 2026
DATE D'AFFICHAGE
30 janvier 2026

L'An deux mille vingt-six, et le treize février à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.P. FONTAINE, J.M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, J.J. BRIENT, H. BELOEIL, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, S. ROUAULT.*

Pouvoirs : *S. ROUAULT à S. ROOS.*

Secrétaire de séance : *M.P MEGRET.*

DELIBERATION N° 2025-028

BAIL A USAGE PROFESSIONNEL POUR L'ESPACE SANTE

Par délibération n°2025-014 du 6 février 2025, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les conventions d'engagement avec les professionnels souhaitant intégrer l'Espace Santé.

Les travaux approchent de leur achèvement. L'entrée des professionnels de santé dans les locaux est prévue à compter du 1er mars 2026. Aussi, il est nécessaire de signer les contrats de bail.

Pour rappel, le bail est conclu pour une durée de 6 ans et la location est consentie moyennant un loyer mensuel de 20€/m². Une provision mensuelle est également prévue pour les charges (montant restant à déterminer au regard notamment de la prestation entretien des locaux). Un état des lieux d'entrée sera établi entre les parties.

Un règlement intérieur sera également proposé aux professionnels pour assurer une utilisation adéquate des locaux.

Pour information, une rencontre est prévue le mercredi 4 février à 19h30 avec les professionnels qui vont intégrer les locaux afin de s'accorder sur les derniers ajustements.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les baux à intervenir avec les professionnels de santé.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre MEGRET,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR